



## Section 19

Astrophysique

## Section 20

Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

## Section 21

Système Terre : enveloppes superficielles

## Section 32

Surface continentale et interfaces

### Motion

Relative au suivi psychologique des personnels en mission en milieu hostile et/ou isolé.

**La présente motion s'inscrit en complément de la motion de prévention et de lutte contre les VSS en milieu hostile et/ou isolé. Si ces dernières relèvent du champ des risques psychosociaux, leur prévention nécessite une approche plus globale des RPS**

Considérant que l'article L4121-1 du Code du travail impose à tout employeur de « *prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* », y compris dans le cadre de missions à l'extérieur des locaux habituels ;

Considérant que le CNRS, en tant qu'établissement public employeur, a la responsabilité d'assurer la prévention et la prise en charge des risques liés aux conditions particulières de travail rencontrées lors des missions en milieu hostile, isolé ou extrême (zones polaires, volcans actifs, navires océanographiques, terrains à risques sanitaires, climatiques ou politiques) ;

Considérant que ces missions, bien que scientifiquement indispensables, exposent les personnels à des facteurs de stress, d'isolement, de fatigue, voire de traumatisme, pouvant affecter leur santé mentale et leur équilibre psychologique ;

Considérant que la prévention des risques psychosociaux (RPS) fait partie intégrante des obligations légales et déontologiques de l'établissement, et qu'un accompagnement spécifique doit être prévu dans les situations à forte exposition émotionnelle ou organisationnelle ;

En conséquence, l'ensemble des comités des sections 19, 20, 21 et 32 rappellent solennellement à la direction de l'établissement ses obligations au titre de l'article L4121-1 du Code du travail et recommande :

1. Qu'un dispositif de suivi psychologique soit proposé pour tout personnel participant à une mission en milieu hostile, isolé ou potentiellement traumatisant, couvrant :
  - la formation « Secourir en milieu hostile et /ou isolé hors métropole » avant le départ ;
  - un entretien de préparation psychologique avant le départ ;
  - un contact de suivi pendant la mission (selon la durée et les conditions) ;
  - un entretien post-mission à caractère confidentiel, assuré par un·e professionnel·le qualifié·e (psychologue du travail ou intervenant agréé).
2. Que ce dispositif soit accessible à l'ensemble des agents, quelle que soit leur catégorie ou leur statut (chercheur·euse, ingénieur·e, technicien·ne, doctorant·e, contractuel·le, stagiaire, etc.) ;

3. Que la direction du CNRS veille à doter les services compétents (médecine de prévention, réseaux de prévention, directions scientifiques et administratives) des moyens humains et budgétaires nécessaires à la mise en œuvre effective de cette mesure ;
4. Que les Sections 19, 20, 21 et 32 du CoNRS soit régulièrement informé de l'état d'avancement et du suivi de cette politique, dans le cadre du rapport annuel sur la prévention des risques professionnels et psychosociaux.

#### **Détail des votes par Sections :**

**S19 : Motion adoptée le 08/06/2026 à l'unanimité. 19 votant.es : 19 oui / 0 non / 0 abstention.**

**S20 : Motion adoptée le 08/06/2026. 20 votant.es : 19 oui / 0 non / 1 abstention.**

**S21 : Motion adoptée le 16/06/2026 à l'unanimité. 20 votant.es : 20 oui / 0 non / 0 abstention.**

**S32 : Motion adoptée le 08/07/2026 à l'unanimité. 20 votant.es : 20 oui / 0 non / 0 abstention.**

**M. Fabrice HERPIN**  
Président de la Section 19

**M. Alexandre SCHUBNEL**  
Président de la Section 20

**Mme Cathy CLERBAUX**  
Présidente de la Section 21

**Mme Katell GUIZIEN**  
Présidente de la Section 32

#### **Destinataires :**

- M. Thierry DAUXOIS, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. François POUGET, directeur général délégué aux ressources du CNRS.
- M. Jean-François DOUSSIN, directeur de l'Institut CNRS Terre & Univers.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Evelyne BRUNET-PRIOUX, présidente de la Conférence des présidents du Comité national.
- M. Matthieu CASSIN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Madame la présidente et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts.
- Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'Instituts du CNRS.
- Mme Hélène BOULANGER et M. Jean-François HUCHET, vice-présidente et vice-président de France Universités.
- Mme Anne JOULAIN, présidente de la Commission permanente du Conseil national des universités.
- M. Joël MORET-BAILLY, référent chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, laïcité et signalements.
- Mme Hélène MAURY, directrice des ressources humaines du CNRS.
- Mme Elisabeth KOHLER, directrice de la Mission pour la Place Des Femmes du CNRS.
- Mme Béatrice MARTICORENA et M. Jean-Louis VERCHER, co-présidente et co-président du comité parité-égalité du CNRS.